

La suédoise coupée en deux sur l'asile

En proposant de restreindre l'accès aux allocations familiales aux réfugiés, la N-VA scinde le gouvernement en deux camps.

Nouvelle division

Limitier les allocations familiales pour les réfugiés. La proposition de la N-VA a suscité un tollé de réactions. Et, une nouvelle fois, divisé les partis qui composent le gouvernement de Charles Michel. « Discriminatoire et stigmatisant », a commenté son parti, le MR.

La N-VA continue de cogner dur dans le dossier des demandeurs d'asile. Cette fois, le parti a annoncé le dépôt d'une proposition de loi visant à limiter le droit aux allocations familiales des réfugiés en fonction de leur durée de résidence sur le sol belge. « *Après un an de séjour légal en Belgique, vous aurez droit à 25 % des allocations familiales, après deux ans, ce serait 50 %, 75 % après trois ans et la totalité après quatre ans* », a ainsi détaillé la députée fédérale Sarah Smeyers. CD&V et MR ont immédiatement réagi, Olivier Chastel dénon-

çant « *une proposition discriminatoire et stigmatisante* ». Une telle proposition aurait d'ailleurs peu de chance d'aboutir, la compétence des allocations sociales étant désormais communautaire.

Mais si les sorties successives des ténors N-VA sur la crise des migrants commencent à sérieusement irriter au sein du gouvernement, la position du VLD n'est guère éloignée sur le sujet. De sorte que l'écart se creuse entre CD&V et MR d'un côté et N-VA et VLD de l'autre, plaçant le Premier dans une position difficile. ■

Allocations : la N-VA divise le fédéral

- La députée N-VA Sarah Smeyers souhaite limiter les allocations familiales pour les réfugiés.
- « Pour garantir la sécurité sociale de tous les Belges. »
- Le CD&V et le MR condamnent.
- La députée veut demander l'urgence au Parlement. Embarras.

La N-VA a poursuivi lundi son opération de communication dans le dossier des réfugiés. La députée fédérale Sarah Smeyers a annoncé dans la presse flamande le dépôt d'une proposition de loi limitant le droit aux allocations familiales aux personnes qui n'ont pas vécu un temps suffisant en Belgique. « *Concrètement, après un an de séjour légal en Belgique, vous aurez droit à 25 % des allocations familiales, après deux ans, ce serait 50 %, 75 % après trois ans et la totalité après quatre ans.* »

La députée N-VA ne s'en cache pas : l'objectif est de réduire l'attrac-

tivité de la Belgique pour les réfugiés. « *La vague de réfugiés est un fait et de cette manière, nous vou-*

lons garantir la sécurité sociale pour tous les Belges. » Elle ajoute : « *Les allocations familiales font de la Belgique un pôle d'attraction. La protection sociale est mise sous pression.* »

Pour éviter que la loi, si elle advient, soit discriminatoire, la N-VA entend appliquer les mêmes restrictions aux expatriés et aux étrangers européens. « *La convention de Genève prévoit que les réfugiés ont les mêmes droits que les Belges, et ceci vaut à la fois pour les*

Belges et les étrangers. » La mesure ne devrait toutefois pas toucher majoritairement les Belges. Il faut en effet certes avoir vécu quatre ans en Belgique pour toucher la totalité des allocations, mais ces années ne doivent pas être consécutives.

Le VLD aussi

En réalité, la proposition ne porte pas exclusivement la marque de la N-VA. La présidente du VLD, Gwendolyn Rutten, avait émis la même proposition en ces termes : « *Dire aux réfugiés : "Venez ! Nous reconnaissons toute personne qui vient de Syrie et vous obtiendrez l'aide du CPAS et les allocations familiales !" Ça, c'est la meilleure façon d'organiser nos propres problèmes.* »

Il s'agit d'une nouvelle déclaration de la N-VA défavorable à l'ac-

cueil des réfugiés. Vendredi déjà, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, avait proposé de supprimer une déduction fiscale dont pouvaient bénéficier les demandeurs d'asile. Theo Francken, le secrétaire d'Etat à l'Asile, et Bart De Wever, le président du parti, avaient, eux, tenu des propos stigmatisant la présence du camp sur le parc Maximilien, à Bruxelles, avant-poste de l'extrême gauche, selon Bart De Wever. Quant à Jan Jambon, ministre de l'Intérieur, il annonçait des contrôles ciblés aux frontières, visant notamment à ce que tous les réfugiés sur le territoire belge soient enregistrés.

Devant l'impossibilité de fermer les frontières, la N-VA opte manifestement pour une stratégie visant à décourager l'accès au territoire pour les réfugiés. Une stratégie de communication qui commence sérieusement à irriter les partenaires du parti nationaliste au fédéral. Le MR, parti du Premier ministre, a en tout cas condamné explicitement la proposition de Sarah Smeyers. « *C'est une proposition discriminatoire et stigmatisante, a indiqué le porte-parole du président du MR, Olivier Chastel. Nous sommes dans un système d'allocations familiales où la règle est : un enfant égale un enfant. Et en Belgique, les allocations bénéficient à toute personne, qu'elle ait déjà cotisé ou non. Je ne peux que*

mettre cela sur le compte du racolage d'une partie de l'électorat flamand en direction du Vlaams Belang. »

Le vice-Premier CD&V, Kris Peeters, s'est quant à lui prononcé contre la réforme proposée. « *Les allocations aux réfugiés ne représentent qu'un montant de 6 millions d'euros, ou à peine 0,1 % du budget total de 6 milliards d'allocations familiales. L'impact financier est donc encore tout à fait gérable.* » Le président du parti, Wouter Beke, a embrayé par com-

munié, renvoyant la N-VA à ses études. « *En matière d'allocations familiales, des accords clairs ont été passés lors de la formation du gouvernement : les allocations familiales sont et restent un droit pour chaque enfant. Le sentiment est unanime, cette crise nous mobilisera encore longtemps. La prudence et l'action réfléchie y seront essentielles.* »

Le cabinet du Premier ministre, Charles Michel, ne souhaite pas réagir, estimant que, le dossier n'étant pas sur la table du gouver-

nement fédéral, il n'y a pas de raison de le commenter.

En soirée, le président du PS, Elio Di Rupo, a également réagi, appelant « les démocrates à s'insurger » et parlant de « propos ignobles » de la N-VA.

Les spécialistes belges de la Sécurité sociale que nous avons contactés pointent de leur côté le risque qu'une telle réforme décourage tant les réfugiés que les chercheurs européens, par exemple, de s'installer en Belgique. ■

BERNARD DEMONTY

l'expert « C'est une compétence régionale »

Dès l'annonce de la prochaine proposition de loi de la N-VA sur la limitation des allocations familiales pour les personnes n'ayant pas vécu quatre ans en Belgique, plusieurs partis, y compris le MR, ont relevé qu'il ne s'agissait pas d'une compétence fédérale. Vrai ? Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège, confirme. « *Depuis le premier janvier 2015, la fixation du montant des allocations familiales est une compétence des entités fédérées.* »

Jusqu'en 2019, toutefois, un organe fédéral, Famifed, peut gérer les allocations familiales pour le compte des entités fédérées. On pourrait donc dire que les allocations familiales restent dès lors fédérales. Mais ceci ne

rend pas pour autant au fédéral la compétence des allocations. « *Durant cette période, si l'on veut toucher à un élément essentiel des allocations, et le montant en est un, il faut un accord de coopération,* indique Christian Behrendt. *Et si l'une des entités fédérées n'adhère pas, la réforme ne peut être prise.* »

Pour pouvoir limiter le montant des allocations familiales durant les quatre premières années de séjour sur le territoire belge, il faut donc l'accord de la Communauté flamande, de la

Commission communautaire commune (Bruxelles), de la Région wallonne et de la Communauté germanophone. Vu la réaction du parti socialiste à la proposition de la N-VA, il y a de

fortes chances que Bruxelles et la Wallonie s'y opposent. Elles ont un droit de veto.

La N-VA ne partage toutefois pas cette analyse et sort de son chapeau une astuce juridique qui pourrait lui permettre de lever l'obstacle, estime-t-elle. « *Il existe une disposition qui dit que le Parlement fédéral peut exercer une compétence flamande si c'est nécessaire pour l'exercice d'une compétence fédérale* », indique Sarah Smeyers.

Et comme le fédéral est compétent pour l'asile, la N-VA estime que le Parlement fédéral peut voter sa réforme. Si c'est vrai, cela promet des échanges animés au sein même de la majorité... ■

B.Dy.

« Après un an de séjour légal, vous aurez droit à 25 % des allocations familiales, après deux ans, ce serait 50 %, 75 % après trois ans et la totalité après quatre ans »

SARAH SMEYERS (N-VA)

« J'appelle le Premier ministre à une réaction forte face aux dérives tendant vers l'extrême droite du plus grand parti de son gouvernement »

ELIO DI RUPO, PRÉSIDENT DU PS

Bruxelles « Il faut un plan pour l'accompagnement »

Vu l'actualité, le parlement bruxellois a décidé de mettre la question des réfugiés à l'agenda de la séance plénière ce mardi. Pour rappel, le gouvernement de Rudi Vervoort (PS) planche sur une note sur la question, un plan global qui prévoit, entre autres, un soutien accru aux secteurs associatif (*Le Soir* du 19/09).

Trop peu, trop flou : c'est en substance le message que l'opposition souhaite faire passer rue du Lombard, ce mardi. Côté libéral, le chef de groupe Vincent De Wolf s'apprête, selon ses mots, à « pousser un cri ». En rappelant que le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile qui arrivent est très élevé, il estime que la Région est face à une « urgence sociale majeure » au niveau de l'emploi, de la formation et du logement.

« Rien ne me permet de dire à ce stade qu'ils ont pris des décisions, je n'entends rien, je ne vois rien », poursuit De Wolf, en regrettant ne pas recevoir les ordres du jour du gouvernement. À ses yeux, il est temps de « quitter le bac à sable » et de montrer que la Région relève le défi. Et il conclut en évoquant le manque d'avancement sur le caractère obligatoire du parcours d'intégration, pourtant acté dans l'accord de gouvernement : « A la rentrée, Rudi Vervoort a dit que c'était compliqué, lent et cher. »

Ecolo ne veut pas être en reste et présentera un « plan bruxellois pour l'accompagnement des réfugiés » (avec Groen). Avec des pistes concrètes, expliquées au *Soir* par le député Alain Maron. « Aucune coordination n'est prévue à ce stade

entre les deux bureaux d'accueil pour les primoarrivants ("Bapa"). Il faudrait une coupole pour organiser tout cela. Il est aussi important de coopérer avec le bureau flamand, "Bon", pour ne pas créer des différences de traitement à Bruxelles. » Les verts réclament aussi un monitoring régional des réfugiés pour préparer au mieux la réponse à la crise actuelle. « Combien d'enfants débarqueront bientôt dans les classes passerelles des écoles ? Comment le marché de l'emploi va-t-il gérer ces profils, souvent diplômés ? », énumère Alain Maron. Il faut relancer les initiatives locales d'accueil, combien en faut-il ? Combien de logements ? Quel suivi psychosocial ? » Autant de questions auxquelles le gouvernement bruxellois devra répondre. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

réactions « Inepties et manœuvres grossières d'un parti xénophobe »

On pouvait s'y attendre : les conditions restrictives d'octroi des allocations familiales telles qu'imaginées par Sarah Smeyers font bondir la Ligue des familles. « Nous dénonçons vigoureusement ce type de proposition qui s'apparente à la création d'un sous-statut pour les demandeurs d'asile », s'indigne Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des familles.

« On ne voit pas du tout pourquoi une famille qui a obtenu l'asile ne pourrait pas bénéficier des mêmes droits que les autres. En droit, on considère que l'allocation familiale est un revenu lié à l'enfant et non aux parents. Et notre système est clair : soit les parents travaillent et donc, puisqu'ils cotisent, il est logique qu'ils puissent percevoir des allocations familiales comme n'importe quelle famille belge. Soit ils ne travaillent pas et ils ont alors droit à des prestations familiales garanties qui correspondent aux allocations familiales de ceux qui ne cotisent pas. Mais ces prestations ne représentent que 0,6 % du budget des allocations familiales. »

Elle ajoute que « les allocations familiales sont les prestations les

plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté des enfants. S'y attaquer est sans doute le meilleur moyen de faire basculer une famille dans la pauvreté et de maintenir celles qui y sont déjà. » Delphine Chabbert qui se questionne enfin sur les intentions de la N-VA en matière de lutte contre la pauvreté, surtout celle des enfants. « On vit dans un drôle de monde... On est plus touché par l'image d'un enfant mort sur une plage que par le vécu des enfants eux-mêmes. »

« Bien sûr qu'on espère que cette proposition ne passera jamais : ça paraît tellement grossier, réagit Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris (Mutualité chrétienne). Nous ne sommes pas compétents en matière d'allocations sociales mais, de manière générale, on ne contribue pas à commenter toutes les inepties et les manœuvres grossières auxquelles la N-VA se livre dans la course qu'elle mène, avec le

Vlaams Belang, pour le titre de parti le plus xénophobe d'Europe », lance-t-elle sans faire mystère de son agacement à l'encontre des nationalistes flamands et des dernières « sorties » du

parti pour reconquérir l'électorat flamand d'extrême droite. « En tout cas, cette proposition grotesque ne correspond en rien aux valeurs de Solidaris. La protection sociale, ça vaut pour tous les enfants ! »

Un inévitable drame des familles, c'est aussi ce que prédit le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté si la mesure venait à passer la rampe. « Ces allocations font aujourd'hui partie de l'indispensable pour de plus en plus de familles. Elles permettent d'équilibrer le budget des ménages », confiait ce lundi sa secrétaire générale, Christine Mahy, à nos confrères de Belga. Netwerk Tegen Armoede, la branche flamande du Réseau de lutte contre la pauvreté ne dit pas autre chose : « Les allocations familiales sont un droit inconditionnel pour chaque enfant et c'est un outil important contre la pauvreté infantile. » ■

LUDIVINE PONCIAU

« Les allocations familiales sont les prestations les plus efficaces pour la lutte contre la pauvreté des enfants » D. CHABBERT